



PAIEMENTS EN COURS SURENDETTEMENT RECOURS DE CREANCE

Par **almaviva**, le **09/06/2013** à **09:14**

BONJOUR

J'ai des locataires qui se sont fait mettre en surendettement (commission BDF en avril : recevable)

Je souhaite savoir par quel organisme je peux avoir des informations juridiques sur ce sujet. Car en avril leur conseil de la CLCV m'écrivait qu'ils pouvaient payer avril et mai sans la partie caf (que je ne perçois pas !!) puis à l'état des lieux de sortie (le 7/6) la locataire m'annonce qu'elle a remis l'argent à son avocat qui le "bloque" sur un compte et que je serais payée sur 50 mois ! Ils ont quand même 2640 euros de ressource par mois.

J'avais adressé le 10/5, un dossier au Tribunal d'instances juste avant de recevoir le dossier de la BDF; A l'audience du 5/6, un avocat se présente pour eux, ils n'était même pas au courant qu'ils avaient un avocat.

Résultat : report au 1/10 !! Je ne sais plus que faire ??

Merci de votre aide

et à votre disposition pour complément d'info.

alma